

PROTESTATION faite au nom du Saint Siege Apostolique, & du Très-Saint Pere le Pape Innocent XIII. au Congrès de Cambrai, contre tous les Traitez faits ou à faire, au sujet de la prétenduë future Concession de l'Investiture du Duché de Parme & de Plaifance.

NOtre Très Saint Pere Innocent, par la Providence Divine, Pape XIII. de ce nom, ayant été informé que les Princes Orthodoxes avoient résolu l'ouverture d'un Congrès dans la Ville de Cambrai, pour rétablir & affermir, par une sincere part du Pape reconciliation, l'union & la tranquillité que leurs animositez troubloient depuis si long-tems, n'a épargné ni ses Prieres à Dieu, ni ses soins & ses instances auprès des Puissances interessées, pour avancer, avec la bénédiction du Seigneur, un dessein si pieux & si utile à tout le monde Chrétien: Et S. S. s'étant toujours reposée sur l'équité des Princes assemblez, Elle a été fermement persuadée que les interêts qu'ils étoient prêts de regler, ne leur feroient point oublier les Droits Sacrez de la Religion Catholique, du Siege Apostolique, & des Eglises; & Elle n'a pas manqué, dès le commencement de son Pontificat, de les recommander dans toutes les Cours, tant par le Ministère des Nonces qu'Elle y envoie, que par Elle-même, en conferant avec les Ambassadeurs qui résident à Rome.

Cependant, après des longueurs considerables qui laissoient l'attente du Public, Elle a appris de differens endroits, que la principale, & comme on dit, la Condition Préliminaire du Traité, est l'Investiture du Duché de Parme & de Plaifance, que l'Empereur Charles VI. doit donner, comme un Fief de l'Empire, à l'Infant Don Carlos, à la requête